



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DURAND Bernard, CIOT Xavier, DECHAUX Marie-Claire, CALONEGO Fabien, COUDERT Olivier, DALLA PALMA Annie, DAPPEL Christophe, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VILLARET Eric., PREUX Christelle, RIVIERE Carlos

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

BRUN Sylvie, pouvoir donné à DECHAUX Marie-Claire
FANGET Dominique, pouvoir donné à JOURDAN Marie-Claire
HELME Thierry, pouvoir donné à PREUX Christelle

LAURENS Patrick, pouvoir donné à MUSARD Denis
MARCHETTI Patrick, pouvoir donné à CIOT Xavier
PAULIN Ginette, pouvoir donné à RIVIERE Carlos

| NOMBRE DE MEMBRES |
|-------------------|
| En exercice : 29 |
| Présents : 23 |
| Votants : 29 |

Appel – le quorum est atteint
Ouverture de séance

Approbation du compte-rendu de séance du 1^{er} décembre 2017
→ compte-rendu approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Fabien CALONEGO (conseiller municipal)

Le Maire rappelle qu'étant donné qu'à l'ordre du jour de la présente séance, sont inscrits les votes des Comptes Administratifs 2017, il y a lieu de désigner un Président de séance.

Eric BONNIER fait part de sa candidature pour la présidence de séance.

→ Eric BONNIER est élu Président de séance à l'unanimité.

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : BUDGET GENERAL ET EAU POTABLE

→ A FAYARD présente le Compte Administratif 2017 Budget Général de la commune par chapitre :

| | <i>Fonctionnement</i> | <i>Investissement</i> |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 6 218 752.09 € | 3 077 877.56 € |
| Dépenses | 6 021 005.50 € | 3 328 908.97 € |
| Résultat de l'exercice | 197 746.56 € | -251 031.11 € |
| Résultat final avant RAR | 395 256.72 € | 1 634 727.19 € |
| RAR recettes | | 153 447.00 € |
| RAR dépenses | | 1 269 529.05 € |
| Total cumulé | 395 256.72 € | 518 645.14 € |

→ A FAYARD présente le Compte Administratif 2017 Budget de l'Eau Potable par chapitre :

| | <i>Fonctionnement</i> | <i>Investissement</i> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 438 830.54 € | 53 622.20 € |
| Dépenses | 512 114.35 € | 28 900.04 € |
| Résultat de l'exercice | -73 283.81 € | 24 722.16 € |
| Résultat reporté années antérieures | 428 531.16 € | - 215 775.48 € |
| Résultat de clôture | (A) 355 247.35 € | (B) -191 053.32 € |
| Total cumulé | (A+B) 164 194.03 | |

C RIVIERE indique que le groupe d'opposition ne prendra pas part au vote du CA 2017 du Budget Général en cohérence avec sa position lors du vote du budget primitif.

Comme le veut la législation, le Maire sort de la salle de séance avant le vote des Comptes Administratifs.

Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les résultats de l'exercice considéré,
Approuve le Compte Administratif 2017 de la Commune.

| NATURE | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| RECETTES | 6 218 752.09 € | 3 077 877.86 € |
| DEPENSES | 6 021 005.50 € | 3 328 908.97 € |

**5 NPPV (groupe d'opposition et le Maire), 24 Pour
Délibération adoptée**

Approbation du Compte Administratif 2017– Service de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif du service de l'Eau - exercice 2017, dressé par son président, Eric BONNIER, Maire,
Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Approuve le Compte Administratif 2017 du Service de l'Eau.

| NATURE | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| RECETTES | 438 830.54 € | 53 622.20 € |
| DEPENSES | 512 114.35 € | 28 900.04 € |

**4 Abstentions (groupe d'opposition), 1 NPPV (Le Maire), 24 Pour
Délibération adoptée**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Maire présente le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires 2018 (voir document DOB 2018)

Le Plan :

Introduction

I - Un Contexte Général – L'environnement macro-économique

- ❖ En Zone Euro
- ❖ En France
- ❖ En Matheysine

II – LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL POUR ETABLIR LE BUDGET 2018

II – 1 – Situation des Finances au terme du Budget 2017

II – 2 – La masse salariale à la ville de La Mure

II – 3 – La Fiscalité communale

II – 4 – La Dette de la collectivité

III – PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS EN 2018

III – 1 – Des investissements déjà engagés

Parmi les « Restes à Réaliser » :

- | | |
|--|---|
| - Aménagement du parvis du lycée de la Matheysine | - Changement du serveur informatique mairie |
| - Création d'un réseau de chaleur et chaufferie bois | - Rénovation espace Claude Pequignot |
| - Aménagements extérieurs et abords de la halle des sports | - Aménagement des entrées de ville |
| - Travaux et Maîtrise d'œuvre de la halle des sports | - Reliquat des Plans Pluriannuels PPA 2017... |
| - Aménagement de l'aire de camping-cars | |

Opérations déjà engagées ou programmes récurrents :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Plan de ravalement des façades | - Enfouissement ErDF |
| - Taxe d'aménagement eau | - Travaux reboisement forêts communales |
| - Plan Local d'Urbanisme | - Remboursement travaux communautaires à la CCM |

- Fond de concours fibre optique (Département)
- Vidéo protection (fibre optique communale)
- Etudes et relevés topographiques
- Acquisitions foncières

- Travaux contournement de la ville
- Aménagement Pré Sabot
- Façade du Théâtre

III – 2 – Les chantiers en 2018

Des opérations structurantes pour la commune :

- Aménagement du parking Montée de la Citadelle
- Premiers travaux pour l'aménagement de la rue du Breuil et de la place Pasteur
- Signalétique

Des investissements arbitrés dans diverses thématiques municipales :

- Travaux sur voiries communales (priorité pour voiries de la vieille ville)
- Multi-accueil – Travaux 1^{er} étage
- MAB – Porte d'entrée principale
- Cheminement et éclairage bords de Jonche (partie sud)
- Réhabilitation poteaux d'incendie
- Stand de Tir – Réfection toiture
- Barrières jeux de boules Capucins
- Décorations et illuminations de Noël
- Mâts d'éclairage public
- Pose de Moloks
- Eclairage public lot. l'Olan 1 et 2, lot. des Trois Saules et lot. Clapier Caillat
- CCAS – Pose d'un système d'alarme protection des personnes

III – 3 – Reconstitution des Plan Pluriannuels (PPA)

La gestion en PPA est reconduite en 2018 pour la somme totale de **307 K€**

- | | |
|---|--|
| - Modernisation des bâtiments (20 K€) | - Modernisation des équipements culturels (22 K€) |
| - Economies d'énergies (10 K€) | - Sécurité et Stationnement (20 K€) |
| - Accessibilité PMR (50 K€) | - Modernisation des équipements sportifs (15 K€) |
| - Tourisme et Cadre de vie (15 K€) | - Modernisation des équipements bureautiques (10 K€) |
| - Matériels et équipements (20 K€) | - Modernisation des bâtiments scolaires (25 K€) |
| - Mise en sécurité de l'église Notre-Dame (20 K€) | - Mise en conformité de l'Hôtel de Ville (20 K€) |
| - Rénovation du cimetière (20 K€) | - Modernisation du parc de véhicules (25 K€) |
| - Rénovation de logements communaux (15 K€) | |

IV – UN POINT SUR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES

IV – 1 – Budget Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le CCAS a pour objectif de renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées.

Pour 2018 → La Ville de La Mure pérennise ses différentes missions et dispositifs d'aides :

- Maintien de l'accueil et de l'information en direction des personnes âgées ou handicapées : « Points Info-Autonomie » (charte avec la maison de l'autonomie du Département pour le développement du réseau de permanences et d'accueil à destination de ce public)
- Maintien de l'ensemble des permanences proposées actuellement au CCAS
- Secours et prêts : population en situation professionnelle précaire
- Poursuite des réflexions avec les associations caritatives pour coordination des aides
- Aide aux vacances, versée pour l'accueil loisirs des mercredis et vacances
- Aide au maintien des personnes âgées à domicile
- Aide au paiement des factures d'eau pour les classes moyennes
- Aide au paiement de la TEOM

De nouveaux projets sont inscrits pour 2018 :

- **Faciliter la mobilité en ville des personnes âgées ou handicapées**
Des habitants se sont manifestés afin d'envisager la mise en place d'un mode de transport permettant aux séniors muets de se déplacer en ville.
Il est proposé dès 2018 de mettre en place un transport à destination des aînés domiciliés dans les quartiers périphériques afin de les acheminer en centre-ville (Club Belle Epoque dans un premier temps).
Le mode de transport est à étudier, de même que les jours fixés pour cette nouvelle prestation.

IV – 2 – Budget de l'Eau Potable

Pour préparer l'avenir :

La ville de La Mure a lancé une étude prospective financière auprès de la société Stratorial Finances.

L'objectif est d'évaluer la capacité financière du budget annexe afin de se projeter à moyen terme pour déterminer une politique financière d'investissement.

→ Les travaux projetés portent sur la modernisation, la sécurisation et la maintenance du réseau d'eau sur une période de 5 ans.

Cette étude permettra aussi à la commune de déterminer sa capacité d'endettement pour la réalisation des travaux de modernisation des réseaux.

Des investissements pour 2018 :

D'ores et déjà, certains travaux sont projetés sur 2018, à savoir :

- Modernisation du réseau sur le boulevard Auguste Vial (50 000 €) ;
- L'entretien des captages de Rif Bruyant (92 000 €)

Des études en cours :

Des études sont en cours pour déterminer les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux d'eau potable :

- Renforcement de la conduite d'eau potable sur le tronçon de la RN 85 entre la patte d'oie et le rond-point nord ;
- Pose de compteurs individuels à tête électronique sur l'ensemble du parc afin d'avoir une meilleure lisibilité du réseau et de facturer au plus près de la consommation des usagers ;
- Renforcement de la capacité de stockage de l'eau potable afin de répondre à la demande en cas de fuite importante sur la canalisation principale ;
- Poursuite de l'amélioration du réseau afin de maintenir un bon rendement.

V – POUR CONCLURE

Malgré le contexte de baisse des dotations et cette nécessité d'économies à réaliser par les collectivités, nous devons tout faire pour se donner la capacité à continuer à investir pour notre ville ; notre rôle majeur étant de placer correctement le curseur entre nos sections de Fonctionnement et d'Investissement.

En tout état de cause, notre volonté demeure de rendre la Mure et la Matheysine toujours plus attractives pour permettre la consolidation d'implantation de nouvelles entreprises et l'arrivée de nouveaux habitants au sein d'une ville où il fait bon vivre.

Ouverture des débats...

C RIVIERE fait remarquer dans le tableau des effectifs que 2 agents sont classés dans le service Tourisme.

→ le Directrice Générale des Services indique qu'il s'agit de P. ORLAREY et C. BERTINARIA, et qu'en effet, il ne s'agit pas de Tourisme mais plutôt d'Animation depuis le transfert de la compétence Tourisme à la C.C.M en janvier 2017.

C RIVIERE note une très nette amélioration de la note de synthèse qui accompagne le DOB.

Il demande comment prendre en compte dans le budget le dégrèvement de 30% de la Taxe Foncière dès 2018 ?

→ le Maire explique que l'Etat promet une compensation à l'euro prêt ; le budget 2018 sera préparé en fonction de ce fait. Même si l'avenir reste incertain de savoir comment sera compensée la suppression de la Taxe d'Habitation.

C RIVIERE indique qu'il est plus judicieux de parler de nouvelles missions, plutôt que de nouvelles compétences. Il ajoute qu'il est difficile de voir, en fonction des documents transmis, l'évolution prévisionnelle de l'épargne.

Il remercie aussi la présentation effectuée sur les orientations du CCAS.

Le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de baisse par rapport aux années précédentes sur les aides, la subvention du CCAS et les enveloppes accordées aux associations. Elles seront reconduites.

C RIVIERE indique que son groupe prend acte des choix et des orientations de la majorité, des orientations qui restent différentes de celles qu'aurait proposées son groupe.

Sur les grands projets, et notamment le Breuil, il souligne qu'il faut accompagner les activités commerciales et professionnelles durant les travaux ; il est important de réaliser ce projet mais il faut maintenir l'activité en centre-ville.

Sur le budget de l'eau, C RIVIERE fait part de ses inquiétudes : le réseau d'eau potable a besoin d'investissements qui sont actuellement insuffisants, et les inquiétudes demeurent quant à l'évolution future du prix de l'eau.

Le Maire explique que les étapes durant les travaux du Breuil seront évidemment très suivies et que les mesures seront prises pour veiller à ne pas couper l'accès aux commerces. Une circulation alternative sera mise en place, et il faudra aussi tenir compte des nombreux commerces fermés pour ne pas empêcher des reprises d'activités futures.

Le dossier « Cœur de ville » est lancé, et une pré-étude avec l'ANAH est en cours pour le centre historique.

De nouvelles réunions auront lieu au mois de mars avec les groupes de travail riverains et commerçants pour l'aménagement de la rue du Breuil et de la place Pasteur.

En avril, les esquisses du projet seront présentées en réunion publique.

C PREUX demande à quelle échéance seront réalisés les travaux.

Le Maire répond qu'on peut envisager une mise en place du chantier sur une première tranche à la fin de l'été 2018. Le parking de la Citadelle sera achevé à cette période. Le but du projet est en priorité l'embellissement de la traversée de ville, en maintenant du stationnement, pour inciter à l'ouverture de commerces, attirer des entreprises, séduire les visiteurs et prendre en compte l'accessibilité.

Concernant le prix de l'eau, le Maire informe qu'il faut attendre l'étude de prospective financière de la société Stratorial. Il sera nécessaire de rediscuter et de débattre alors sur ce sujet important.

C RIVIERE souligne la nécessité de cette prospective financière, car pour augmenter le prix de l'eau, il faut avoir en parallèle une vision sur les investissements à réaliser.

A FAYARD rappelle qu'au niveau du budget général, avec le nombre d'incertitudes sur les dotations de l'Etat et la Taxe d'Habitation, il faudra rester très rigoureux, car les dotations varieront en fonction des bons élèves qui sauront maîtriser au mieux leur section de fonctionnement. Le législateur demande très clairement de faire des économies pour diminuer les dépenses de fonctionnement.

C RIVIERE indique que les incertitudes persistent en effet, mais qu'une partie d'autofinancement pourrait être maintenue pour augmenter certaines enveloppes de fonctionnement (comme les subventions aux associations) et ne pas reporter tout l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement.

A FAYARD demande comment le groupe d'opposition se positionne quant aux économies de fonctionnement demandées par l'Etat, en proposant d'augmenter certaines enveloppes et donc d'augmenter des dépenses de fonctionnement ?

D MUSARD rappelle qu'en matière de soutien aux associations, il n'y a pas que des subventions. Il s'agit aussi d'offrir des moyens (personnel, infrastructures, équipements de qualité...) rendus possibles grâce à des choix d'investissements (grands projets, PPA, etc...)

E NEF fait remarquer que les associations remercient clairement la collectivité pour les aides apportées ; dans les demandes de subventions annuelles, les associations sollicitent une reconduction de la subvention d'année en année. Les bilans financiers des associations muroises s'équilibrent avec les subventions accordées sans jamais en demander leur augmentation.

Concernant les travaux du Breuil, A CLARET indique qu'il ne s'agit pas de chantiers aussi lourds que ceux engagés dans les années 80 car il n'y aura pas d'intervention sur les réseaux. Les travaux traiteront seulement d'aménagements de surface beaucoup moins lourds que les réseaux.

Délibération n° 2018 - 003

Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Le Maire expose au Conseil municipal,

Conformément à la loi et au Code Général des Collectivités Territoriales, lors d'une séance du Conseil municipal précédant le vote du budget, il convient de présenter le rapport d'orientations budgétaires, afin que s'instaure un débat à cet effet. Après avoir présenté les grandes lignes des orientations de la Municipalité pour l'exercice 2018, le Maire invite l'assemblée à entamer le débat sur ces orientations budgétaires.

**Le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat, conformément au rapport présenté en annexe.
(voir le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires)**

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote

Délibération n° 2018 - 004

Vente d'une arme inutilisée de la Police Municipale

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Suite au renouvellement de l'armement des agents de la Police Municipale, leurs trois anciennes armes de poing ont été mises en dépôt-vente à l'Armurerie FOCH (sise 62 bd Maréchal Foch à Grenoble). M. Christian MORO, licencié à la Fédération Française de Tir, s'est porté acquéreur de l'une d'elles, soit un **révolver SMITH ET WESSON**, n° BSK 29245, pour un montant de 100 €.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Donne son accord** pour céder à M. Christian MORO, par l'intermédiaire de l'Armurerie FOCH (sise 62 bd Maréchal Foch à Grenoble), le revolver SMITH ET WESSON – n° BSK 29245, au **prix de 100 euros**.
- **Accepte** d'encaisser le chèque d'un montant de 100 € émis par M. Christian MORO.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2018 - 005

Gratifications de stagiaires

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La Ville de La Mure essaie, dans la mesure de ses possibilités, de satisfaire les demandes de stages dans le cadre de formations scolaires ou professionnelles.

En théorie, la collectivité n'est pas tenue de verser une rémunération aux stagiaires.

Toutefois, considérant la durée du stage (supérieure à deux semaines) et les services rendus par les stagiaires, il est proposé de verser une gratification de 30 € par semaine aux stagiaires accueillis dans les services municipaux :

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- | | |
|--|--------------------------------|
| • 240 euros à Melle Alice HEYMANN | Service Des Roses et des Choux |
| • 180 euros à Melle Shona PRINGEZ | Service CCAS |
| • 120 euros à Melle Orlane CHAMPONNET | Service Accueil / Etat-Civil |
| • 90 euros à Melle Axelle RAMBAUD | Service Accueil / Etat-Civil |
| • 90 euros à Melle Eva BONSIGNORE | Service Des Roses et des Choux |

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2018 – 006

Convention de prise en charge financière d'entretien d'un compteur d'eau

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de la réfection de l'Impasse de la Condamine réalisée au cours de l'été 2017, le compteur d'eau potable desservant la propriété de M. et Mme Pierre et Nicole LONGIN, propriétaire du n° 9 Impasse de la Condamine, a été installé, pour des raisons techniques, dans un regard groupant les départs des dernières maisons de l'Impasse.

De ce fait, le compteur d'eau potable se trouve distant de 6.36m de la limite de leur propriété.

Concernant la responsabilité des parties en cas de fuite après compteur, il est proposé que la commune s'engage, par convention, à assumer la charge financière de toute réparation devant intervenir sur l'installation d'eau potable alimentant la propriété de M. et Mme LONGIN pour la partie située sous la voie publique de l'Impasse de la Condamine, ainsi que pour toute éventuelle dégradation ou gel du compteur situé dans le regard précité.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la prise en charge financière par la commune de l'entretien de la partie de canalisation d'eau potable desservant la propriété de M. et Mme Pierre et Nicole LONGIN située sous le domaine public de l'impasse de la Condamine, sur une distance de 6.36m, ainsi que de l'entretien de leur compteur d'eau.
- **Autorise** Le Maire à signer la convention de prise en charge financière par la Commune de l'entretien du compteur d'eau et de la partie de canalisation d'eau potable desservant la propriété de M. et Mme LONGIN, telle qu'annexée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2018 - 007

Conventions pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la Commune de La Mure

Le Maire expose au Conseil Municipal,

L'enlèvement des véhicules abandonnés sur la voir publique est une nécessité pour préserver le cadre de vie des riverains et les prémunir d'éventuels risques de pollution. Les règles applicables diffèrent en fonction de la situation dans laquelle se trouve le véhicule visé.

Un véhicule en infraction aux règles de stationnement définies par le code de la route sur une voie ouverte à la circulation publique, peut faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière dans les conditions prévues à l'article L325-1 du code précité.

La commune a la faculté d'instituer ce service de mise en fourrière ; il convient dès lors, de conclure les conventions pour l'enlèvement, la mise en fourrière, l'aliénation et la destruction des véhicules terrestres avec un établissement spécialisé, conformément aux articles R 325 et suivants du Code de la Route et du décret n°72.821 du 06 Septembre 1972 (application de l'article 3 de la Loi n°30.1301 du 31.12.1970),

Des conventions tarifaires sont à passer avec des professionnels agréés par la Préfecture de l'Isère, les tarifs étant encadrés par l'arrêté du 10 juillet 2015 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

A cette fin, deux professionnels agréés ont été consultés :

- SARL « Le Relais de l'Oisans » (ZA Le Messidor – 38220 VIZILLE), représentée par son gérant M. Stéphane PIC
- SAS « PRAT SERVICE DEPANNAGE » (RN 85 – 38220 LAFFREY), représentée par son gérant, M. Jean-Louis PRAT

Dans sa séance du 7 juillet 2017, la commission municipale « Sécurité, Circulation et Stationnement » approuvait le principe de passer des conventions avec ces deux professionnels (**cf annexes**).

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **approuve** l'institution d'un service de mise en fourrière,
- **donne son accord** pour passer les conventions fixant les modalités d'enlèvement, mise en fourrière, aliénation et destruction des véhicules terrestres, avec :
 - o la SARL « Le Relais de l'Oisans » représentée par son gérant M. Stéphane PIC
 - o la SAS « PRAT SERVICE DEPANNAGE représentée par son gérant, M. Jean-Louis PRAT
- **autorise le Maire** à signer lesdites conventions telles qu'annexées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2018 – 008

Approbation du changement d'adresse du Syndicat Intercommunal de la Microcentrale sur la Jonche

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Suite à l'emménagement du Syndicat Intercommunal de la Microcentrale sur la Jonche dans les locaux sis 24 place Pérouzat, il convient que les trois communes le composant (La Mure, Prunières, Cognet) approuvent la nouvelle adresse du siège, soit : **24 Place Pérouzat - 38350 La Mure**

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve et prend acte** de la modification de l'adresse du siège du Syndicat Intercommunal de la Microcentrale sur la Jonche, à savoir :
24 Place Pérouzat – 38350 La Mure

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2018 – 009

Demande de subvention au Département pour favoriser l'accueil au multi-accueil « Des Roses et des Choux »

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Un nouveau dispositif d'aide a été mis en place par le Département concernant les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), pour :

- favoriser et améliorer l'accueil d'enfants porteurs de handicap en soutenant les moyens d'une prise en charge adaptée
- participer au développement de la qualité de l'accueil par le biais d'un soutien à la professionnalisation des équipes ainsi qu'aux moyens dédiés aux activités pédagogiques.

En conséquence, il est proposé d'instruire une demande de subvention pour le multi accueil « Des Roses et des Choux ».

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Sollicite le Département** pour l'obtention d'une aide dans le cadre du nouveau dispositif mis en place pour l'accueil du jeune enfant au multi-accueil « Des Roses et des Choux ».

Délibération adoptée à l'unanimité